

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi 6 juillet 2015 à 19h00, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Isabelle Allard
Geneviève Girard
MM. Guy Chamberland
Jacques Lavallée

QUORUM

Le Conseiller, M. Frédéric Bélisle, est absent.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn est absent.

La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux est présente.

2015-07-01-001 Ouverture de l'Assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyée par Mme Teresa Gagnon :

L'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 19h10.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-01-002 Demandes de dérogations mineures

2015-07-01-002.1 Demande de dérogation mineure du lot 4 565 120

Présentation de la demande de dérogation mineure :

Demande de dérogation mineure concernant le lot 4 565 120, dont l'adresse est située sur la rue Girard qui fait objet d'une construction d'un garage isolé, qui dépasse la superficie permise, soit 75 mètres carrés ainsi que la hauteur de la porte de garage. La nature de la demande de la construction d'un garage isolé, d'une superficie de 117 mètres carrés (12.8 mètres par 9.14 mètres) avec une porte d'une hauteur de 4.26 mètres. Selon le règlement de zonage, un seul garage isolé d'une superficie de 75 mètres carrés est autorisé sur un terrain de plus de 930 mètres carrés et de moins de 2700 mètres carrés. De plus le règlement stipule que la porte de garage ne peut excéder 3.05 mètres de hauteur. La marge de recul latérale et la marge de recule arrière sont respectées. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401, section 4, article 4.11 normes d'implantation de certains usages et constructions accessoires à l'usage résidentiel, alinéa 4 et 6.

Explications du dossier;

Recommandation du CCU : favorable à la demande;

Demandeur présent;

Un citoyen présent s'objectant à la demande de dérogation mineure;

2015-07-01-002.2

Demande de dérogation mineure pour le lot 4 565 553

Présentation de la demande de dérogation mineure :

Demande de dérogation mineure concernant le no de lot 4 565 553, dont l'adresse est située au 140 rue Girard, quant à la largeur maximale permise, soit 2.40 mètres, pour les fenêtres en baie. La fenêtre en baie construite sur la façade de la propriété possède une largeur de 2.66 mètres au lieu de 2.40 mètres. Le tout en dérogation au règlement de zonage, no 401, section 4, article 4.5 : Usages permis dans les marges de recul supérieures à 2 mètres.

Explications du dossier;

Recommandation du CCU : Favorable à la demande;

Demandeur non présent;

Aucun citoyen présent s'objectant à la demande de dérogation mineure;

2015-07-01-002.3

Demande de dérogation mineure pour le lot 5 424 034

Présentation de la demande de dérogation mineure :

Demande de dérogation mineure concernant le no de lot 5 424 034, dont le lot est situé sur le rang Bord-de-l'Eau, concernant la construction d'une propriété de type jumelée. Le projet proposé vise la construction d'une propriété de type jumelée qui ne respecte pas les normes d'implantation indiquées sur la grille des usages de la zone CR-2. La marge de recul avant est de 8.16 mètres et de 7.10 mètres au lieu de 10 mètres et la marge de recul arrière est de 3.90 mètres et de 3.30 mètres, au lieu de 5 mètres. Les marges latérales sont respectées. Le stationnement est situé dans la marge de recul avant au lieu d'être placé dans les cours latérales ou la marge de recul arrière. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401, zone CR-2 : Normes d'implantation pour un bâtiment principal, et section 7, article 7.1 stationnement règle générale.

Explications du dossier;

Recommandation du CCU : Favorable à la demande; stationnement sur le côté ou derrière le bâtiment;

Demandeur non présent;

Aucun citoyen présent s'objectant à la demande de dérogation mineure;

2015-07-01-003

Fermeture de l'Assemblée de consultation publique

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

Denis Rolland, maire

Suzanne Marcoux, secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi 6 juillet 2015 à 19 h 30, à l'Hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Denis Rolland.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Teresa Gagnon
Geneviève Girard
Isabelle Allard
MM. Guy Chamberland
Jacques Lavallée

QUORUM

Le Conseiller, M. Frédéric Bélisle, est absent.
Le directeur général, M. Fredy Serreyn est absent.

La secrétaire trésorière, Mme Suzanne Marcoux, est présente.

2015-07-001

Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-002

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Guy Chamberland :

L'**adoption** de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia ouvert et en ajoutant au point 2015-07-017 ; point **1** : Pré- retraite de M. Jean-Louis Bergeron, point **2** : Filet de protection terrains des loisirs, point **3** : Devis d'agrandissement des loisirs, point **4** : Demandes de subvention pour les loisirs, point **5** : Avis de motion concernant le zonage entreposage.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-003

Rapports de l'inspectrice du mois de juin 2015

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance des rapports de l'inspectrice du mois de juin 2015;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Jacques Lavallée :

D'adopter les rapports de l'inspectrice et le rapport des dossiers émissions des permis ainsi que des rapports d'infractions du mois de juin 2015, tels que présentés.

De demander à notre firme Gestim, que dorénavant, le Conseil souhaiterait la présence de notre inspectrice à toutes les assemblées ordinaires, afin de pouvoir obtenir plus de détails dans certains dossiers.

De demander une correction au procès-verbal du comité du CCU afin de retirer le nom de Mme Geneviève Girard pour la demande de dérogation, dont l'adresse figure au 140 rue Girard, le demandeur est plutôt M. Simon Allard et Mme Stéphanie Dubois.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-004

Décisions concernant les demandes de dérogations mineures

2015-07-004.1

Dérogation mineure du lot no 4 565 120

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure lot **4 565 120, dont l'adresse est située sur la rue Girard** qui fait objet d'une construction d'un garage isolé, qui dépasse la superficie permise, soit 75 mètres carrés ainsi que la hauteur de la porte de garage. La nature de la demande de la construction d'un garage isolé, d'une superficie de 117 mètres carrés (12.8 mètres par 9.14 mètres) avec une porte d'une hauteur de 4.26 mètres. Selon le règlement de zonage, un seul garage isolé d'une superficie de 75 mètres carrés est autorisé sur un terrain de plus de 930 mètres carrés et de moins de 2700 mètres carrés. De plus le règlement stipule que la porte de garage ne peut excéder 3.05 mètres de hauteur. La marge de recul latérale et la marge de recule arrière sont respectées. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401, section 4, article 4.11 normes d'implantation de certains usages et constructions accessoires à l'usage résidentiel, alinéa 4 et 6.

CONSIDÉRANT

que les membres du CCU sont favorables à la demande;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

De demander un avis juridique concernant la demande de dérogation mineure lot 5 424 034 afin de vérifier si la demande de dérogation n'est pas plutôt majeure et qu'il s'il y lieu, le Conseil devrait vérifier si une modification règlementaire ne devrait pas plutôt s'appliquer.

La Conseillère, Mme Geneviève Girard, se retire;

La Conseillère, Mme Isabelle Allard, n'est pas d'accord avec cette décision;

**Avec l'abstention de Mme Teresa Gagnon;
Refusée**

2015-07-004.2

Dérogation mineure du 4 565 553

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure no lot **4 565 553, dont l'adresse est située au 140 rue Girard**, quant à la largeur maximale permise, soit 2.40 mètres, pour les fenêtres en baie. La fenêtre en baie construite sur la façade de la propriété possède une largeur de 2.66 mètres au lieu de 2.40 mètres. Le tout en dérogation au règlement de zonage, no 401, section 4, article 4.5 : Usages permis dans les marges de recul supérieures à 2 mètres.

CONSIDÉRANT

qu'il n'y a pas d'objection de la part de citoyens et les recommandations favorables des membres du CCU;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'accepter la demande de dérogation mineure, tel que déposée.

**Avec l'abstention de Mme Teresa Gagnon
Adoptée**

2015-07-004.3

Dérogation mineure pour le lot 5 424 034

CONSIDÉRANT

la demande de dérogation mineure no lot **5 424 034, dont le lot est situé sur le rang Bord-de-l'Eau**, concernant la construction d'une propriété de type jumelée. Le projet proposé vise la construction d'une propriété de type jumelée qui ne respecte pas les normes d'implantation indiquées sur la grille des usages de la

zone CR-2. La marge de recul avant est de 8.16 mètres et de 7.10 mètres au lieu de 10 mètres et la marge de recul arrière est de 3.90 mètres et de 3.30 mètres, au lieu de 5 mètres. Les marges latérales sont respectées. Le stationnement est situé dans la marge de recul avant au lieu d'être placé dans les cours latérales ou la marge de recul arrière. Le tout en dérogation quant au règlement de zonage no 401, zone CR-2 : Normes d'implantation pour un bâtiment principal, et section 7, article 7.1 stationnement règle générale.

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'objection de la part de citoyens et les recommandations favorables des membres du CCU;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

D'accepter la demande de dérogation mineure, tel que déposée, sous conditions que le stationnement soit derrière le bâtiment et que soit maintenu de la végétation devant l'immeuble

**Avec l'abstention de Mme Teresa Gagnon
Adoptée**

2015-07-005 **Demande d'autorisation à la CPTAQ concernant les lots nos : 4 567 223, 4 567 224, 4 567 222, 4 566 674, 4 567 201, 4 567 202 et 4 567 203**

Point reporté à une assemblée ultérieure étant donné le manque d'informations concernant ce dossier.

2015-07-006 **Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} juin 2015**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} juin 2015, leur a été déposé avant l'assemblée et que ces derniers attestent en avoir pris connaissance, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Jacques Lavallée :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} juin 2015, et ce tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-007 **Avis de motion concernant les assemblées régulières**

Avis de motion est déposé par M. Jacques Lavallée concernant la tenue des assemblées régulières et ainsi voir à une modification réglementaire sur la rémunération et le retrait de l'assemblée régulière du mois d'août chaque année soit abolie étant donné le nombre d'absence pour les vacances estivales.

2015-07-008 **Signature du protocole d'entente pour le Pacte rural pour l'agrandissement des loisirs**

CONSIDÉRANT la réception du protocole d'entente entre la MRC du Haut-Richelieu concernant les fonds du Pacte rural;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a droit à un montant de 18 000 \$ disponible du Fonds pour l'agrandissement des loisirs;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'adopter le protocole d'entente, tel que déposé aux membres du Conseil, de la MRC du Haut-Richelieu.

D'autoriser, le Maire M. Denis Rolland et le Directeur général, M. Fredy Serreyn, à la signature dudit protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-009 Travaux sur la rue des Plaines / Mise en place de tranchée d'égouttement

CONSIDÉRANT que sur la rue des Plaines l'eau ne s'égoutte pas de façon adéquate et qu'il serait nécessaire de faire des tranchées de bord en bord de la rue et de faire l'empierrement;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'autoriser les travaux de tranchées et d'empierrement sur la rue des Plaines, tel que les travaux qui ont été effectués sur la descente Normandeu.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-010 Contrat de débroussaillage des voies publiques

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit faire des travaux de fauchage et de débroussaillage des voies publiques de la Municipalité afin d'aider à la visibilité et la sécurité des citoyens;

CONSIDÉRANT que depuis les dernières années, le fauchage est effectué par M. André Paris, pour un coût approximatif de 5000 \$, et que le résultat est très satisfaisant;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'accorder le contrat de débroussaillage des voies publiques à M. André Paris, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-011 Solidification des accotements sur la rue Fernand (31^{ème} avenue)

CONSIDÉRANT que la rue Fernand n'est pas assez large à tel point que le contracteur qui déneige a de la difficulté à passer dans ce secteur ;

CONSIDÉRANT que Transport DM Choquette a offert à la Municipalité de la pierre des champs, à un coût minime de 25 \$ le semi-trailer, incluant le transport;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

D'autoriser les travaux d'empierrement sur la rue Fernand, conditionnellement à ce que les travaux soient conformes aux normes environnementales.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-012 **Avis de motion du règlement de pavage de la 31^{ème} avenue, des Moissons et 7^{ème} avenue**

Avis de motion est déposé par Mme Teresa Gagnon afin d'entamer les démarches réglementaires concernant les projets de pavage de la 31^{ème} avenue, des Moissons et 7^{ème} avenue.

2015-07-013 **Dépôt des états financiers trimestriels de la Municipalité**

CONSIDÉRANT que la secrétaire trésorière a déposé une copie aux membres du Conseil du rapport trimestriel des états financiers de la Municipalité;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

Que les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport trimestriel des états financiers de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-014 **Dépôt des états financiers du CAS**

CONSIDÉRANT que le comité du CAS a déposé une copie aux membres du Conseil du rapport des états financiers pour l'année 2014;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

Que les membres du Conseil prennent acte du dépôt du rapport des états financiers du CAS pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-015 **Demande de contribution du Comité des Sans chemises du Haut-Richelieu**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une correspondance du Comité des Sans chemises du Haut-Richelieu afin de solliciter une contribution pour leur organisme;

Il est proposé par M. Guy Chamberland, appuyé par M. Jacques Lavallée :

De refuser la demande de contribution du comité des Sans chemises du Haut-Richelieu

Refusée

2015-07-016 **Dépenses du mois de juin 2015 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de juin 2015 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par Mme Teresa Gagnon, appuyée par M. Guy Chamberland :

D'autoriser le rapport des dépenses du mois de juin 2015 et le paiement et ce, telles que présentées dans le rapport, que les fonds sont disponibles.

Adoptée à l'unanimité

2015-07-017 **Correspondance**

2015-06-017.1 Pré-retraite d'un employé de voirie

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une lettre de M. Jean-Louis Bergeron de la voirie, afin de faire part de ses intentions de prendre sa pré-retraite à la fin du mois d'août 2015 et ainsi de faire seulement le travail des ordures pour les deux prochaines années, soit 25 hrs par semaine;

CONSIDÉRANT qu'un projet de lettre a été rédigée par le Directeur général afin de répondre à cette missive, et ainsi faire part des intentions de la Municipalité, afin d'offrir à M. Bergeron, de soit prendre une retraite complète ou de poursuivre le temps plein à 40 hrs, étant donné qu'il est difficile de trouver des employés à temps partiel pour effectuer le restant des tâches de la voirie;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Guy Chamberland :

De lui remettre la lettre, tel que déposée aux membres du Conseil, en essayant de prendre entente et d'ouvrir des négociations concernant l'offre à temps partiel, et qu'il est effectivement difficile de trouver des employés à temps partiel, le tout selon les dispositions de la Loi sur les normes du travail.

Les Conseillères, Mme Isabelle Allard, Mme Geneviève Girard, acceptent l'offre de M. Bergeron, afin de faire un travail à temps partiel.

Adoptée

2015-07-017.2 Filet de protection aux loisirs

Point à l'étude à voir pour le budget 2016 étant donné les coûts élevés pour la confection et l'installation du filet.

2015-07-017.3 Devis d'agrandissement des loisirs

Information aux membres du Conseil que le devis pour les appels d'offres est en cour de réalisation et qu'après les vacances estivales nous serons en mesure d'attribuer le contrat suite aux soumissions reçues.

2015-07-017.4 Demandes de subvention pour les loisirs

Point reporté à une prochaine séance.

2015-07-017.5 Avis de motion concernant modification règlementaire concernant le zonage entreposage

Avis de motion est déposé par M. Jacques Lavallée concernant une modification règlementaire du zonage concernant l'usage spécifique entreposage zone R-2 sur la rue Tougas.

2015-07-018 Varia

2015-07-019 Période de questions

2015-07-020 Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Teresa Gagnon :

La fermeture de l'Assemblée à 20h20.

Adoptée à l'unanimité